

# Notice concernant l'examen final EPS 2021 de projeteur sanitaire (diplôme féd.)

## 1. Règlement d'examen

Le règlement d'examen du 11 décembre 2007 et les directives du 1<sup>er</sup> décembre 2014 règlementent l'examen final. Ces documents sont disponibles sur www.suissetec.ch (rubrique Formation).

#### 2. Admission

Conditions d'admission (ch. 3.3 du règlement d'examen ; ch. 2.1 des directives) :

- CFC de projeteur en technique du bâtiment sanitaire ;
- 3 ans d'expérience professionnelle après l'apprentissage;
- avoir réussi tous les examens de module. A cet égard, la disposition suivante s'applique : la note de deux modules au maximum peut être inférieure à 4,0, mais ne doit pas être en dessous de 3,0. Cette disposition ne s'applique pas aux modules suivants, pour lesquels la note minimale de 4,0 doit être atteinte : 12.31 Eau 2 ; 12.32 Gaz 2 ; 12.34 Calcul technique 2 ; 12.35 Technique des systèmes.

#### 3. Dates de l'examen

Remise de l'énoncé du travail de diplôme 4 février 2021
Délai de remise du travail de diplôme 4 mars 2021
Etude de cas en gestion d'entreprise 15 mars 2021
Oral du travail de diplôme 22 – 26 mars 2021
Oral connaissances professionnelles 22 – 26 mars 2021

#### 4. Lieu de l'examen

- Etude de cas en gestion d'entreprise : Raiffeisen Arena Hägendorf SO.
- Oral du travail de diplôme : centre de formation suissetec de Lostorf SO.
- Oral connaissances professionnelles: centre de formation suissetec de Lostorf SO.

## 5. Inscription

Le formulaire d'inscription doit être rempli *en ligne*.

Les **documents** suivants sont à joindre **impérativement** (en ligne) (ch. 3.1 / 3.2 / 3.3 du règlement d'examen) :

- a) Copie d'une pièce d'identité officielle munie d'une photo (passeport, carte d'identité)
- b) Copie du certificat fédéral de capacité de projeteur en technique du bâtiment sanitaire (admission équivalente (ch. 3.31a du règlement d'examen)
- c) Copies des certificats de travail ou attestations de travail, comme justificatifs d'une expérience professionnelle d'au moins trois ans après l'apprentissage. Les informations suivantes doivent y figurer : date d'entrée, activité / fonction, éventuelle date de départ, date de l'établissement du certificat ou de l'attestation.
- d) Copies de tous les certificats de modules selon le ch. 2.1 des directives (à classer par ordre croissant) ; en cas de modules non réussis (note entre 3 et 4), joindre la feuille de notes signée du prestataire.

#### Répétant :

Les candidats qui répètent l'examen n'envoient que le document suivant : **Copie d'une pièce d'identité officielle munie d'une photo** (passeport, carte d'identité)

Suite à la page suivante





## Délai d'inscription : 30 novembre 2020

- → Les inscriptions reçues hors délai ou incomplètes ne sont pas acceptées par la commission AQ.
- → Tous les certificats de module requis doivent être disponibles à la date limite d'inscription (30 novembre 2020). Les examens de modules passés après la date limite d'inscription ne peuvent pas être pris en compte.
- → Une fois vos données transmises, vous recevrez automatiquement une confirmation de réception par courrier électronique.

**IMPORTANT**: si vous ne recevez pas de confirmation, veuillez contacter **immédiatement** le secrétariat des examens de suissetec (voir point 9. Renseignements).

Vous recevrez par écrit d'ici fin janvier la décision concernant l'admission à l'examen.

#### 6. Taxe d'examen

a)	Candidats d'entreprises membres de			b)	Candidats d'entreprises non membres		
	suissetec						
	Taxe d'examen	CHF	1 100		Taxe d'examen	CHF	1 100
	Déduction de la	CHF	- 600				
	contribution de formation*						

<sup>\*</sup>Les cotisations de formation sont déduites à hauteur de CHF 600 en tant que paiement anticipé pour les employeurs et les employés des entreprises membres de suissetec.

La facture de la taxe d'examen est envoyée avec l'admission.

## 7. Prix pour les meilleurs diplômés

Le meilleur diplômé / la meilleure diplômée par métier (selon la note globale obtenue à l'examen final) recevra en récompense une montre IWC.

## 8. Cérémonie de remise des diplômes

La remise des diplômes aura lieu le vendredi 25 juin 2021, à Saint-Gall SG.

## 9. Renseignements

En cas de questions, adressez-vous au secrétariat des examens de suissetec :

- Stefania Miranda, tél. 043 244 73 49 / examen@suissetec.ch
- Christa Ledergerber, tél. 043 244 73 46 / examen@suissetec.ch
- Markus Pfander, tél. 043 244 73 45 / examen@suissetec.ch

Nov 2020 pfam/mirs/ledc

